



408 Occident

595

425

Loi Salique
21 articles

Pavois

Bard
chantant
sur la rotte

Chêne Gui



Autel Druidique



Peulvan



Dolmen

Objets du culte druidique

I^{ER} ROI. PHARAMOND.

} avènement 420. J.-C.	} règne 8 ans.	} épouse	1. Imbergide.	} 27
			meurt 428.	

— Faits principaux. —

1° — quitte la Germanie, à la tête d'une armée de Francs, de Saliens, de Sicambres.

420

2° — passe le Rhin et s'établit à Trèves, qu'il enlève aux Romains, possesseurs des Gaules depuis 471 ans.

3° — est élevé à la royauté par les Francs et les Gaulois ; jette les fondements de la monarchie française.

4° — établit la loi Salique, dont un des articles, excluant les femmes de la succession à la couronne, l'empêche de passer à un prince étranger.

— Faits détachés. —

— Quatre peuples possédaient alors les Gaules :

I. Les Romains, qui n'en avaient conservé que le nord.

II. Les Bourguignons ou Burgondes à l'est, qui, sous la conduite de Gondicaire, y avaient formé un royaume en 415.

III. Les Visigoths, qui s'étaient fixés avec leur roi Ataulfe dans les provinces méridionales cédées par Honorius, 412. Ataulfe et Wallia, son successeur, résidaient à Toulouse.

IV. Les Bretons ou Armoriques, à l'ouest, confédérés des pays maritimes entre la Seine et la Loire. Ayant secoué le joug romain, 585, ils reconnaissent pour roi ou duc Conan Mériadec, prince d'Albany en Ecosse, qui réside à Nantes.

— Les Gaulois étaient, depuis la conquête de Jules César, 51 ans avant J.-C., sous la domination des Romains, dont ils avaient pris la langue et les usages, dès le siècle d'Auguste. Le pays était divisé en 17 provinces romaines sous l'administration d'un préfet résidant à Trèves, et d'un vicaire résidant à Arles. La plupart d'entre eux, malgré les efforts des Druides, avaient embrassé le Christianisme. Les Francs étaient païens. Les Druides, prêtres de la Germanie, législateurs, médecins, astronomes, etc., avaient fait adopter le culte de leurs dieux dans la Gaule où, ainsi que les Bardes, poètes religieux et guerriers (qui chantaient sur la rotte, harpe gaulle), ils jouirent, pendant plusieurs siècles d'un crédit illimité.

— La célèbre loi Salique, le plus ancien des codes barbares, tire son nom des Saliens, les plus nobles d'entre les Francs, habitant sur les rives de la Saale, affluent de l'Elbe, ou sur celles de l'Yssel, branche du Rhin.

— Plusieurs historiens contestent l'invasion, l'existence même de Pharamond.

Sujet de la Gravure.

— Faits contemporains. —

— Lors de l'invasion des Francs, Honorius, fils de Théodose le Grand, était empereur d'Occident depuis l'an 595 ; Valentinien III, son neveu, lui succède en 425.

— Théodose le Jeune, petit-fils de Théodose le Grand, était empereur d'ORIENT (à Constantinople) depuis 408.

— L'empire d'ORIENT comprenait les pays appelés aujourd'hui Turquie d'Europe et d'Asie, Autriche, Egypte et Libye.

— L'empire d'Occident, outre l'Italie, renfermait la Gaule, l'Angleterre, l'Espagne l'Afrique septentrionale.

— La Germanie était habitée par une infinité de peuples réunis, pour la plupart, en confédérations : celles des Allemands, des Saxons, des Francs ; cette dernière composée des Saliens, des Sicambres, des Ripuaires, des Chattes, etc.

— Le nord de l'Europe, de l'Asie, le midi de l'Afrique et l'Amérique n'étaient point connus. L'Espagne est envahie par les Alains, les Suèves, les Vandales.

Pharamond, reconnu roi par les Francs, les Saliens et par des Gaulois, est élevé sur un pavois (bouclier) et promené 3 fois autour du camp : sorte d'inauguration pratiquée jusqu'aux Capétiens.



HISTOIRE DE FRANCE,

MÉTHODIQUE ET COMPARÉE,

AVEC TEXTE, TABLEAUX SYNOPTIQUES ET SOIXANTE-TREIZE GRAVURES SUR ACIER,

EMPLOYÉE POUR L'ÉDUCATION

DES ENFANTS DE FRANCE ET DE S. M. T. F.

PAR M. COLART, LEUR INSTITUTEUR,

Premier Élève et successeur de l'abbé Gaultier, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

2^e ÉDITION.

Paris,

CHEZ CH. GOSSELIN, LIBRAIRE, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 9.

M. DCCC. XXXVI.